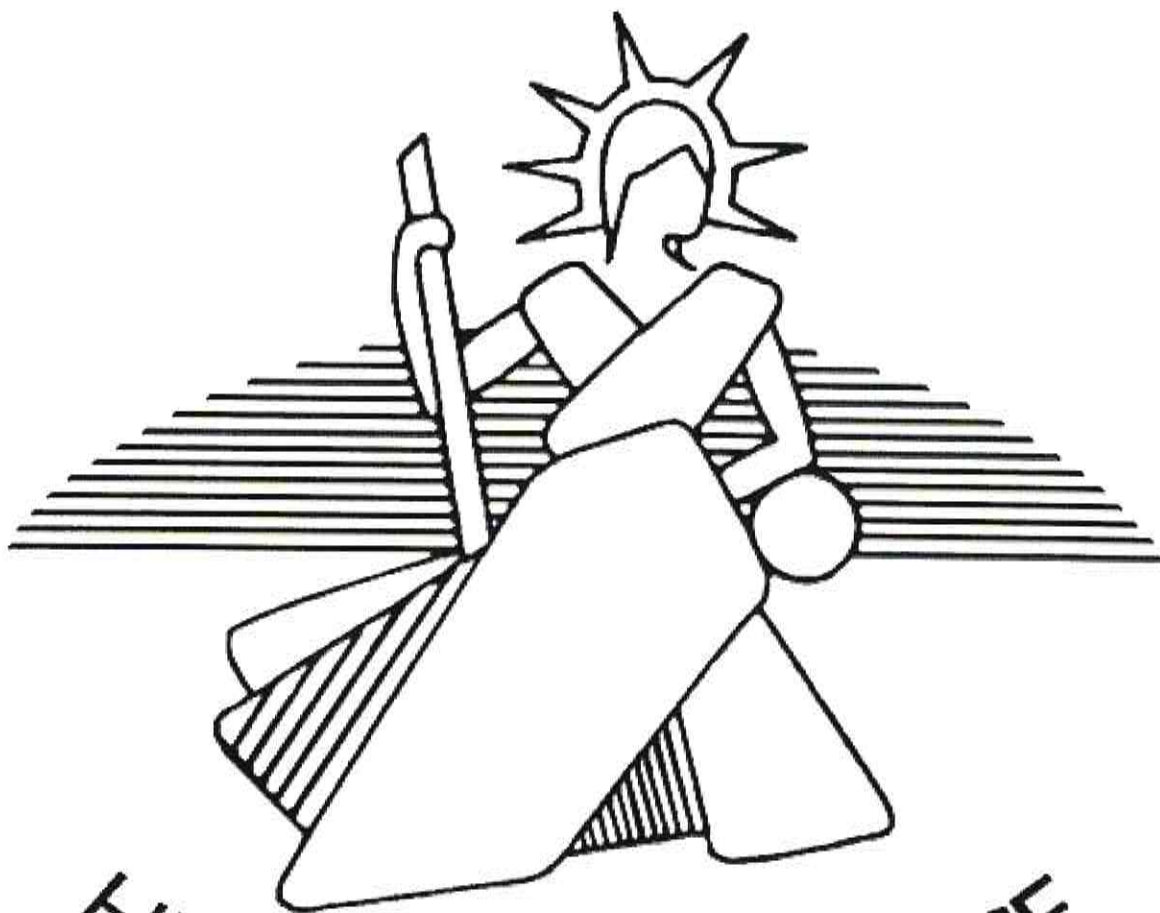


SECOND  
ORIGINAL

PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL  
Huissiers de Justice Associés



HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

SCP PLAISANT-  
LAMBERT-BUSUTTIL  
Huissiers de Justice  
Associés  
14 Rue Edouard Delanglade  
13001 Marseille

SECOND  
ORIGINAL

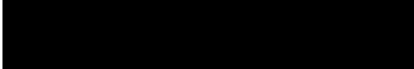
## PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT  
ET LE PREMIER SEPTEMBRE

### A LA DEMANDE DE :

- \* Le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 27 rue des Phocéens, pris en la personne de son syndic en exercice le CABINET LAGIER SARL, dont le siège social est à (13006) MARSEILLE, 20 Rue Montgrand, pris en la personne de son représentant légal y domicilié en cette qualité audit siège.

### Lequel nous expose :

- ✓ Que dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière, un commandement valant saisie immobilière a été signifié auprès de 
- ✓ Que faute de règlement dans le délai légal, il entend que nous nous transportons sur place afin de procéder à toutes constatations utiles,
- ✓ Faire réaliser le procès-verbal descriptif lié à la procédure de saisie, afin de poursuivre la procédure en cours,

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE  
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -  
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE  
DOMICILIES, 14, RUE EDOUARD DELANGLADE 13006 MARSEILLE

Nous nous sommes rendus ce jour, aux environs de 10h00 sis 27 Rue des Phocéens (13002) Marseille, où étant et en présence de notre requérant, nous constatons ce qui suit :

Advenus, accompagnés de nos témoins, serrurier et diagnostiqueurs nous procédons aux opérations suivantes :

Nous constatons que le bien saisi forme un local à usage de commerce situé au rez-de-chaussée de l'angle de la rue des phocéens et de la rue Gilbert Dru.

Nous pénétrons le commerce, déclinons notre identité et l'objet de notre transport. Nous sommes reçus par le responsable du commerce ayant pour destination la restauration qui nous indique ne pas être surpris de notre mission et nous invite à procéder à nos opérations.

L'accès se réalise par le passage d'une porte métallique vitrée, à deux vantaux en bon état. Il est important de noter que la marche d'accès, en marbre, dont le nez présente des épaufrures.

A l'intérieur, nous constatons que le sol est habillé d'un parquet flottant, de couleur clair, en état correct et sans dégradations visibles. Les blanchiments muraux sont propres, tout comme ceux du plafond supérieur. L'exploitation du fonds de commerce nous indique avoir rénové la totalité du local il y a environ une année. Il nous indique également que l'ensemble des travaux de rénovation sont de son œuvre et que les biens meublants lui appartiennent.

Des poutres apparentes sont perceptibles et donnent du caché à l'ensemble. Nous constatons la présence d'une seconde ouverture, similaire dans son infrastructure à celle de l'entrée principale, ayant fait l'objet d'une condamnation. Un demi plaquage en lambris a été disposé sur les murs et relevons une nouvelle fois que la réalisation est propre et en bon état.

Dans le commerce, nous notons la présence de plusieurs tables, chaises, meubles de rangements, mais aussi un bar, four, piano, meublants l'espace et dont l'exploitant nous indique une fois encore qu'il s'agit de ses meubles.

Nous photographions l'ensemble afin d'étayer nos constatations.

Nous poursuivons avec l'espace cuisine équipée d'une verrière en bon état, permettant de visualiser l'espace susvisé. L'accès se réalise par un passage vide compte tenu du fait que la porte a été dégondée. Le sol est revêtu d'un carrelage en bon état, tout comme les blanchiments supérieurs. Les murs sont habillés d'un plaquage grisâtre en carrelage en bon état également. Dans la cuisine, nous relevons que l'ensemble des éléments de cuisson tels que piano de cuisson, plonge, plan de travail, évier professionnel, sont présents.

Au fonds du commerce à usage de restauration, nous constatons la présence d'une porte de couleur noir, en bon état, desservant l'espace toilette. Nous notons que le sol est habillé lui aussi du même parquet que celui décrit dans l'espace principal, en bon état. Les murs sont revêtus d'un demi plaquage en

carrelage gris en bon état, tout comme les blanchiments supérieurs. Nous retrouvons une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale ainsi qu'un lave main réalisé de manière artisanale avec un ustensile de cuisine.

Nous constatons que l'ensemble du commerce est propre, bien tenu et en bon état.

Nous annexons au présent les photographies de cet affichage prises sur les lieux et revêtues de notre cachet et de notre signature. Nos constatations terminées, nous nous retirons afin de dresser le présent procès- verbal, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

*Cyril BUSUTTIL*  
*Huissier de Justice*

